AGIRFASE

Association Gestionnaire de l'Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne

15, les Terrasses de l'Agora
91000 EVRY

SIRET : 383 620 390 000 39 – APE : 8559A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

Association AGIRFASE
SIRET : 383 620 390 000 39
15, les Terrasses de l'Agora
91000 EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de l'association AGIRFASE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGIRFASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Créances » de l'annexe aux comptes annuels évoque les modalités de dépréciation des créances clients. Au titre des règles et méthodes comptables, nous avons apprécié les éléments pris en compte par l'association pour les estimations des valeurs d'inventaires et revu la documentation produite. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère raisonnable des modalités retenues pour leur évaluation.

- Les notes « Chiffres d'affaires » et « Subventions d'exploitation » exposent les modalités de rattachement de ces produits à l'exercice. Nous avons vérifié la correcte application des principes comptables et vérifié que l'annexe communique une information pertinente.

- La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe détaille par nature ces provisions et expose les modalités d'évaluation retenues. Nous nous sommes assurés de la correcte estimation de ces passifs au regard des hypothèses appliquées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

- il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 juillet 2024

Nicolas METGE
Le Commissaire aux Comptes
Représentant de la société MVN | CC

MVN COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS au capital de 100 000 euros | membre de la CRCC de Paris
42 Avenue Kleber – 75116 Paris
mvn@mvn.ec | www.mvn.ec | 01 44 79 35 25 |
405 224 064 RCS PARIS | APE 6920Z

Présentation de l'association

*

L'association IRFASE est partenaire des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des institutions du travail social de l'Essonne et au sud de l'Ile-de-France, depuis sa création en 1991.

L'association IRFASE est un Institut de Recherche et de Formation dans l'Action Sociale de l'Essonne ayant pour vocation d'accompagner les adultes dans leur leur professionnalisation d'intervenants du social par la formation diplômante, la formation continue, le conseil, la recherche et la création/le soutien à des espaces de rencontres, d'échanges et de contributions collectives alliant Professionnels, Elus, Chercheurs, Formateurs et ce au bénéfice des personnes en formation.

Elle assure actuellement des missions auprès de près de 1 000 personnes chaque année.

Créé depuis 1991, l'IRFASE a pour fondement la collaboration d'élus des collectivités locales et territoriales (Conseil Général de l'Essonne, Communauté d'Agglomération d'Evry, Union des Maires de l'Essonne), de représentants et de professionnels d'associations du secteur social et médico-social, et enfin de personnes qualifiées.

Ainsi, dans la poursuite de son projet associatif d'origine, l'IRFASE souhaite adapter son dispositif de formation aux besoins du territoire et de ses partenaires en tenant compte de leurs spécificités inhérentes.

L'IRFASE s'engage depuis ses origines grâce à une équipe pédagogique et administrative fortement impliquée dans l'accompagnement. Les formateurs de l'IRFASE sont pour l'essentiel des permanents (à plein temps ou à temps partiels) afin de garantir la continuité d'un projet pédagogique original et fédérateur.

Fort de près de 1000 partenaires sur le territoire, l'IRFASE a souhaité développer les espaces de concertation et de réflexion autour des besoins des employeurs déclinés dans les dispositifs de formation.

Ainsi, 4 orientations principales sont aujourd'hui tout particulièrement déclinées dans le projet de l'institution :
- Inscription sur le territoire, parcours des personnes et innovations sociales
- Autonomie des personnes et nouvelles technologies
- Interculturalité, lutte contre les discriminations et cohésion sociale
- Art, culture et sport, médiateurs de rencontre et acteur du lien social

L'IRFASE investit aujourd'hui la recherche par la création d'un pôle constitué d'enseignants chercheurs pilotant des groupes de travaillant alliant formateurs, professionnels du/des secteurs, élus, bénéficiaires des établissements et étudiants.

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le :		31/12/2023	31/12/2022
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	31				
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		122 375	122 375		
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions		52 649	7 443	45 206	33 068
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		976 702	871 546	105 156	87 120
		Immobilisations corporelles en-cours					
		Avances et acomptes					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées					12 500
		Autres titres immobilisés					
		Prêts		125 174		125 174	129 836
		Autres immobilisations financières		151 295		151 295	163 207
		Total (I)		**1 428 196**	**1 001 365**	**426 831**	**425 731**
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		32				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34	863 204	78 562	784 642	632 118
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances		403 564		403 564	284 368
	DIVERS	V.M.P	35				
		Instruments de trésorerie					
		Disponibilités		2 821 024		2 821 024	2 207 566
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		36	65 048		65 048	49 449
		Total (II)		**4 152 841**	**78 562**	**4 074 278**	**3 173 501**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)		36				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GENERAL (I à V)			**5 581 036**	**1 079 927**	**4 501 109**	**3 599 232**

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres		268 002	268 002
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles		335 388	335 388
	Réserves pour projet de l'entité		1 078 145	688 694
	Autres		22 867	22 867
	Report à nouveau			-179 105
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		559 853	568 556
	Situation nette (sous total)		2 264 255	1 704 402
	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissements		158 659	161 582
	Provisions réglementées			
	Total (I)		**2 422 915**	**1 865 984**
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
	Total (II)			
PROVISIONS	Provisions pour risques	42	431 606	57 071
	Provisions pour charges		482 540	451 931
	Total (III)		**914 146**	**509 002**
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 809	3 694
	Emprunts et dettes financières divers		117 371	157 157
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		488 772	434 375
	Dettes des legs ou donations	43		
	Dettes fiscales et sociales		287 915	276 188
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		93 564	81 261
	Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44	172 618	271 572
	Total (IV)		**1 164 049**	**1 224 247**
Ecarts de conversion passif	(V)	44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		**4 501 109**	**3 599 232**

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2023	31/12/2022
	Nombre de mois de la période		12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		75	120
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)			
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		2 494 694	2 000 382
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		2 992 848	2 884 265
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50		
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Autres			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		109 690	133 610
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits		144	179
	Total des produits d'exploitation (I)		**5 597 450**	**5 018 556**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		1 386 245	1 265 513
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		53 992	50 920
	Salaires et traitements	51	2 315 756	2 057 162
	Charges sociales		931 261	864 658
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		50 212	135 937
	Dotations aux provisions		424 185	103 148
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		1 435	13 706
	Total des charges d'exploitation (II)		**5 163 085**	**4 491 044**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**434 365**	**527 512**
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	53	51 023	56
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		21 712	11 606
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (III)		**72 735**	**11 663**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54		
	Intérêts et charges assimilées		1 503	1 733
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (IV)		**1 503**	**1 733**
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			**71 232**	**9 930**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)			**505 597**	**537 442**

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55	2 800	19 931
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		72 885	15 190
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)		**75 685**	**35 121**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56	21 429	4 007
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)		**21 429**	**4 007**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			**54 256**	**31 114**
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		**5 745 870**	**5 065 340**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		**5 186 018**	**4 496 784**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			**559 853**	**568 556**

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	Total		

Annexe

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, et par le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, cela n'a pas eu d'impact significatif au niveau de la présentation des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation.
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations. Après examen du fichier des immobilisations, il a été constaté que les composants identifiés, ne présentent ni une valeur significative ni une durée d'amortissement sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale. De ce fait il n'a pas été procédé à une décomposition des immobilisations.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements, comptabilisées dans les fonds propres de l'association, sont virées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

Il subsiste dans les comptes un montant de subvention à recevoir de 212 521 €.

Il a ainsi été comptabilisé en produit, au niveau du résultat exceptionnel, une quote-part de subvention d'investissements d'un montant de 72 885 €.

Cession immeuble et crédit-bail

Au 31/12/2018, l'immeuble détenu a été cédé pour un prix de 1 450 000 euros. Compte-tenu des amortissements pratiqués sur l'année 2018 pour 135 000 euros sur les 1 500 000 € de valeur réévaluée, cette cession a dégagé une plus-value de 85 000 euros en 2018. Pour mémoire, l'écart de réévaluation sur cet immeuble enregistré en 2017 d'un montant de 504 762 € a été affecté lors de cette cession à hauteur de 50 000 euros en fonds associations, et le solde en réserves".

Cet immeuble a dans le même temps fait l'objet d'un contrat de crédit-bail sur une durée de 15 ans, le montant du loyer trimestriel s'élevant à 29 811 euros, et si tous les loyers sont bien remboursés le prix de vente à la fin des 15 ans sera de 1 euro. Le total des loyers sur 15 ans est d'un montant total de 1 788 663 euros.

Il a été versé par l'AGIRFASE en 2018 au crédit-bailleur une avance preneur de 200 000 euros, qui sera remboursé sur une durée de 15 ans, le montant du remboursement trimestriel est de 3 895 euros, dont une partie constitue des intérêts. Le solde de cette avance est de 152 517 € au 31 décembre 2022.

Les frais occasionnés par cette cession et la mise en place du contrat de crédit-bail, ont été mis à la charge de l'AGIRFASE pour un montant de 39 681 euros en 2018 (38 601 euros comptabilisés en frais d'actes, 1 080 euros en charges dues au syndic).

Il y a eu comptabilisé en 2019 pour ce contrat de crédit-bail : 119 694 euros de charge de loyers, 109 435 euros de charges locatives, 4 107 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2020 pour ce contrat de crédit-bail : 119 694 euros de charge de loyers, 103 103 euros de charges locatives, 3 865 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2021 pour ce contrat de crédit-bail : 119 704 euros de charge de loyers, 102 200 euros de charges locatives, 3 617 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2022 pour ce contrat de crédit-bail : 119 704 euros de charge de loyers, 128 051 euros de charges locatives, 3 364 euros de produits financiers.

Il y a eu comptabilisé en 2023 pour ce contrat de crédit-bail : 119 704 euros de charge de loyers, 122 242 euros de charges locatives, 3 105 euros de produits financiers.

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	122 375			122 375
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**122 375**			**122 375**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	40 169	12 480		52 649
- Installations techniques, matériel outillage industriels	908 797	67 905		976 702
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**948 966**	**80 385**		**1 029 351**
Immobilisations financières				
- Participations et créances rattachées	12 500		12 500	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts	129 836		4 662	125 174
- Autres immobilisations financières	163 207	561	12 473	151 295
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	**305 543**	**561**	**29 635**	**276 469**
Total général	**1 376 884**	**80 946**	**29 635**	**1 428 195**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	122 375			122 375
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**122 375**			**122 375**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions	7 101	342		7 443
- Installations techniques, matériel outillage industriels	821 676	49 870		871 546
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**828 777**	**50 212**		**878 989**
Total général	**951 152**	**50 212**		**1 001 364**

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 122 375	+ 122 375	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotation de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= **122 375**	= **122 375**	= **0**

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 948 966	+ 828 778	+ 120 188
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 80 385		+ 80 385
Dotation de l'exercice		+ 50 212	- 50 212
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= **1 029 351**	= **878 990**	= **150 361**

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 305 543
Acquisitions	+ 561
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 29 635
Valeur en fin d'exercice	= **276 469**

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles		
- Frais d'établissement		
- Frais de recherche et de développement		
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
- Terrains	Non amortissable	
- Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	276 469
. à moins d'un an	18 347
. à plus d'un an	258 122

Note 34 - Créances

Créances sur les formations facturées

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'antériorité des créances.

Le montant de la provision est de 78 562 € au 31 décembre 2023.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut les formations facturées à des employeurs, à des OPCO ou plus rarement directement à des étudiants. Le suivi des plannings des heures de formation est effectué via un logiciel dédié.

Les modalités de facturation définies par les financeurs, ainsi que la réalisation ou non des formations sont suivies mensuellement ce qui permet de s'assurer du correct rattachement de ces produits à la période appropriée, et du respect du principe de séparation des exercices

Subventions d'exploitation

Le montant de la subvention notifiée par la Région se chiffre à 2 946 583 euros pour l'année civile 2023 et est comptabilisé en subvention d'exploitation. Ce produit a été intégralement encaissé sur l'exercice.

Note 36 - Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	01/01/2024	31/12/2024	65 048		
		Total	**65 048**		

Note 40 - Fonds propres et réserves

Tableau de variation des fonds propres

Postes	31/12/2022	affectation résultat	+	-	31/12/2023
Fonds associatif fi	268 002				268 002
Reserve statut.subv.dgas/dras 1991	335 388				335 388
Reserves reglementees fi	22 867				22 867
Reserve de compensation	233 932				233 932
Reserve issu ecart de reevaluation	454 762				454 762
Reserve pour investissement	0	389 451			389 451
Report à nouveau	-179 105	179 105			0
Résultat	568 556	-568 556	559 853		559 853
Total	**1 704 402**	**0**	**559 853**	**0**	**2 264 255**

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Provision pour risques

Il était comptabilisé depuis 2019 une provision pour risque pour un litige avec un salarié, à la clôture du bilan 31/12/2022 elle était d'un montant de 19 041 euros. Ce montant a fait l'objet d'une reprise en totalité en 2023 suite à résolution du litige.

Il a été comptabilisé en 2022 une provision pour risque de 38 030 pour un litige avec l'organisme prenant en charge les formations, qui demande le remboursment de certaines formations prises en charge. Cette provision a été maintenue en 2023 car litige toujours en cours.

Provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est d'un montant de 482 540 € au 31 décembre 2023.

Sur la base des indemnités prévues par la convention collective, cette provision est déterminée en fonction de l'ancienneté des salariés, de la probabilité de leur présence au sein de l'association à leur âge de départ en retraite, d'un taux d'actualisation de 3.35 %, et d'un taux d'inflation des salaires de 3.35 %. Il a été considéré que le taux d'inflation des salaires correspondait au taux d'actualisation.

Il a été retenu 67 ans comme âge de départ à la retraite. Il a été retenu comme pourcentage de probabilité de rester dans l'entreprise : 100 % pour les salariés de plus de 55 ans, 95 % pour les salariés de 45 à 55 ans, 90 % pour les salariés de moins de 45 ans.

Les indemnités prévues selon l'ancienneté à lâge de départ à la retraite sont de : 1 mois de salaire pour les salariés ayant entre 10 et 15 ans d'ancienneté, 3 mois de salaires pour ceux entre 15 et 25 ans d'ancienneté, 6 mois de salaires à partir de 25 ans d'ancienneté.

Note 43 - Dettes

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	157 157		39 786	117 371
Emprunts divers				
Total	**157 157**		**39 786**	**117 371**

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 809	3 809		
Emprunts et dettes financières divers	117 371	40 018	77 353	
Total	**121 180**	**43 827**	**77 353**	

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	01/01/2024	31/12/2024	172 618		
		Total	**172 618**		

Note 60 - Autres informations

Présentation budgétaire du résultat de l'exercice

IRFASE - REALISE 2023 (présentation budgétaire)				
POSTES	**Réalisé 2023**	**Budget 2023**	**Var.**	
PRODUITS D'EXPLOITATION	**5 487 542**	**5 117 751**	**369 791**	**7%**
FOURNITURES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES, TAXE FONCIERE	**1 157 782**	**1 125 704**	**32 078**	**3%**
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES ET FISCALES	**3 529 472**	**3 912 313**	**- 382 841**	**-10%**
AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS	**- 51 386**	**- 266**	**- 51 120**	**19212%**
DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**291 822**	**80 000**	**211 822**	**265%**
RESULTAT	**559 853**	**0**	**559 853**	
Total des Produits	5 745 870	5 130 856	615 014	12%
Total des Charges net de reprises de provi.	5 186 018	5 130 856	55 062	1%

Résultat exceptionnel

Le résultat de l'année est impacté par certaines charges et produits exceptionnels, les principaux montants sont :
- 21 429 € de charges exceptionnelles suite à solde d'anciennes créances perdues.
- 2 800 € de produis exceptionnels divers, dû principalement à une régularisations de cotisations retraite des années 2020 et 2021 reçue en 2023.
- 72 885 € de produits exceptionnel pour quote-part de subventions d'investissements.

Nouveau cursus de formation depuis la fin d'année 2021

Un nouveau cursus de formation de niveau 7 a été mis en place depuis la fin d'année 2021, il s'agit de la formation DIREIS (Directrice/Directeur d'Etablissements de l'Intervention Sociale).

L'activité de cette filière se poursuit en partenariat avec l'institut Meslay.

Ventilation du chiffre d'affaires de l'année 2023

FILIERES		SELECTIONS	DROITS D'INSCRIPTION	FORMATIONS	TOTAL
AS	Assistant de service Social	9 990 €	32 280 €	51 310 €	**93 580 €**
CS	Chef de Service	4 160 €	20 083 €	239 477 €	**263 720 €**
EJE	Educateur de Jeunes Enfants	16 020 €	45 230 €	270 421 €	**331 671 €**
ES	Educateur Spécialisé	20 970 €	134 725 €	1 091 174 €	**1 246 869 €**
ME	Moniteur Educateur	8 310 €	14 100 €	255 853 €	**278 263 €**
AES	Accompagnant éducatif et social	1 320 €	19 274 €	123 128 €	**143 722 €**
DIREIS	DIREIS (Directeur d'Etablissement de l'Intervention	390 €	3 600 €	28 512 €	**32 502 €**
RLA	RLA (Responsable de structure du Logement Accon	720 €	1 200 €	24 713 €	**26 633 €**
	Divers Parcoursup non détaillés	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Total revenus Hors Quota		**61 880 €**	**270 492 €**	**2 084 589 €**	**2 416 961 €**
Collecte Taxe d'apprentissage					4 395 €
Formation intra/Inter					38 170 €
Prestations R&D et autres					35 168 €
Total chiffre d'affaires					**2 494 694 €**

Immobilisations financières - avances en compte-courant

Les immobilisations financières incluaient une participation de 12.5% (3 125 parts / 25 000 parts) dans la plateforme collaborative PIXAGO (Agence Pédagogique Coopérative – SAS à capital variable – 3 rue de Genève – 69006 LYON) souscrite en date du 3 janvier 2022 pour 12 500 euros.

AGIRFASE avait consenti à cette entité une avance en compte-courant sur l'exercice comptable 2022 d'un montant de 15.000 euros, rémunérée au taux maximal fiscalement déductible.

Cette entité à cessé son activité début 2024, suite à cela il a été comptabilisé en pertes les 12 500 € de capital souscrit qui ne seront pas remboursés, ainsi que les 8 429 € d'avance en compte courant associé non remboursée.

Contribution bénévole

Il n'y a pas de contribution bénévole à chiffrer au cas particulier de l'association IRFASE.

Engagements financiers hors bilan

Intérêts restant à verser sur emprunt auprès de la Société Générale (compte 168100) : 3 058 euros.

Dettes

Le poste "emprunts auprès des établissements de crédit" ne concerne que le prêt garanti par l'Etat, d'un montant à l'origine de 200 000 euros.

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	267 951
PROVISION CONGES PAYES	45 920
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	7 881
PROVISION CHARGES SUR CONGES PAYES	19 718
PROVISION CH./AUTRES CH.PERSONNEL	4 256
ETAT CHARGES A PAYER	4 428
INTERETS COURUS A PAYER	62
Total	**350 217**

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
RRR A OBTENIR AVOIRS NON RECUS	53 869
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	336 544
FINANCEMENT A RECEVOIR FORMATION	3 948
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 551
Total	**396 912**

Crédits-bails

Désignation	Crédits - bails immobiliers	Crédits - bails mobiliers	Total
Valeurs des biens lors de la signature des contrats	1 450 000		1 450 000
Redevances à payer			
. au début de l'exercice	1 310 391		1 310 391
. nouveaux crédits-bails			
. payées dans l'exercice	119 244		119 244
. à la fin de l'exercice	1 191 147		1 191 147
Dont			
. à un an au plus	119 244		119 244
. à plus d'un an, 5 ans au plus	476 977		476 977
. à plus de 5 ans	594 926		594 926
Amortissements théoriques			
. au début de l'exercice	387 618		387 618
. nouveaux crédits-bails			
. pratiqués sur l'exercice	96 667		96 667
. à la fin de l'exercice	484 285		484 285
Valeurs de rachat des crédits-bails actifs à la clôture			

Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	32	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	9	
Ouvriers		
Total	**44**	

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts	125 174	5 610	119 564
Autres immobilisations financières	151 295	12 737	138 558
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	863 204	784 642	78 562
Autres créances	403 564	403 564	
Totaux	**1 543 237**	**1 206 553**	**336 684**

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	3 809	3 809		
Emprunts et dettes financières divers	117 371	40 018	77 353	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 772	488 772		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	287 915	287 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	93 564	93 564		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	172 618	172 618		
Total	**1 164 049**	**1 086 696**	**77 353**	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		509 002	424 185	19 041	914 146
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	169 212		90 650	78 562
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				